

## AIDE À LA NUMÉRISATION DES SALLES DE CINÉMA DE RHÔNE-ALPES Dossier de demande de subvention

Direction de la Culture

ORGANISME DEMANDEUR :

Ce dossier est à remplir et adresser complété des Pièces jointes demandées à :

Direction de la Culture  
Conseil Régional Rhône-Alpes  
78, route de Paris  
BP 19  
69751 Charbonnières-les-Bains Cedex

Il est également demandé de retourner votre demande par courrier électronique à l'adresse suivante : [cinemanumerique@rhonealpes.fr](mailto:cinemanumerique@rhonealpes.fr)

**Pour tout renseignement complémentaire :**

**Mél : [cinemanumerique@rhonealpes.fr](mailto:cinemanumerique@rhonealpes.fr)**

**Tél. : 04 72 59 52 70**

*Ce dossier ne pourra faire l'objet d'un examen qu'après réception des éléments suivants :*

- Une lettre de demande de subvention à l'attention du Président du Conseil Régional
- Les documents autorisant le représentant de l'organisme à solliciter une subvention (délibération, procès verbal d'assemblée générale,...)
- Les documents d'identification du demandeur (statuts, numéro de SIRET, extrait Kbis, copie de la déclaration en Préfecture pour une association...)
- Le régime de TVA auquel est soumis l'organisme demandeur
- Le calendrier prévisionnel de réalisation

- Un plan de financement global du projet comprenant la part du soutien numérique du CNC, le niveau d'implication des collectivités locales, les dotations au titre de la contribution numérique des distributeurs
- Le budget prévisionnel global de l'exercice au cours duquel la subvention est sollicitée
- Les comptes de l'exercice précédent
- Un R.I.B. ou R.I.P. original (le nom du bénéficiaire et/ou de l'organisme indiqué sur ce RIB doit être rigoureusement le même que celui du demandeur qui a statut légal pour déposer le dossier ; l'adresse indiquée sur le RIB doit correspondre à l'adresse du siège social)
- Le présent dossier dûment complété et signé (complété d'un envoi électronique). Accompagné des documents attestant des informations fournies
- Les pièces relatives au projet de numérisation, matériels prévisionnels, périmètre détaillé de l'investissement : les grands postes de dépenses relatifs à la demande de subvention (coût HT – joindre devis), toutes pièces jugées utiles à la compréhension du projet (ex : Plan cabine si nécessaire)
- Pour les collectivités territoriales ou regroupement de collectivités : copie de la délibération adoptant la demande de subvention, le plan de financement et l'engagement en co-financement
- Copie du dossier de demande de soutien d'aide sélective du CNC à la numérisation des salles de cinéma et/ou de l'accord passé avec un tiers-investisseur
- L'attestation de classement Art & Essai du CNC
- Une présentation détaillée du projet culturel de l'établissement (programmation, organisation et/ou participation à des manifestations culturelles du territoire, actions d'éducation à l'image,...)
- Le plan de formation des personnels ainsi qu'une présentation de l'organisation globale de la structure suite à la numérisation

***L'inexactitude des renseignements portés sur ce dossier ainsi que le non respect du délai de saisine conduiront à l'ajournement de la demande.***

***Pendant l'instruction du dossier, toute modification inhérente à la structure ou au projet (notamment soutien sélectif à la numérisation du CNC et/ou accord passé avec un tiers-investisseur) devra nous être signalée dans les meilleurs délais.***

*N.B. : toute demande éligible finalement retenue et priorisée est présentée au vote des élus régionaux réunis en Commission permanente. Si l'aide est approuvée et est supérieure à 23.000 €, elle donne alors lieu à l'établissement d'une convention qui précise les modalités d'attribution de l'aide (acompte et solde) et les engagements respectifs des parties.*

## Objectifs

- créer un dispositif d'aide à la numérisation des salles de cinéma de Rhône-Alpes ne pouvant pas financer seuls, ou avec l'appui des contributions numériques des distributeurs, leur équipement. Ce dispositif permettra de soutenir financièrement l'acquisition du matériel nécessaire à la projection de films en format numérique ainsi que l'adaptation technique des locaux, hors gros œuvres et travaux de rénovation.

## Critères d'éligibilité

- les établissements gérés par un opérateur exploitant moins de 50 écrans
- les établissements réalisant plus de 5 séances hebdomadaires et ayant une activité sur l'ensemble de l'année, ou, pour les établissements ne fonctionnant qu'une partie de l'année, bénéficiant d'un cofinancement de la commune sur laquelle ils sont localisés
- les salles fixes
- Les établissements de trois écrans au maximum
- À titre exceptionnel les établissements de quatre écrans qui n'ont pas ou peu accès aux films en sortie nationale pourront bénéficier du dispositif

## Modalités d'attribution et niveau de l'aide

Le montant de l'aide régionale sera calculé en application des taux, comme indiqué dans les tableaux ci-dessous, en fonction du nombre d'écrans ainsi que de la politique culturelle de l'établissement appréciée selon différents critères (items cumulatifs).

Pour un établissement mono écran

MODULATIONS					
Taux minimum	Classement Art & Essai	Labels	Programmation	Accompagnement	Taux maximum
20 %	+2%	- Jeune public - Recherche - Patrimoine	- Longs métrages sortis sur moins de 50 copies, courts métrages, documentaires et animation - Œuvres soutenues par la Région	- organisation de manifestations, rencontres avec des professionnels - partenariat effectif avec des acteurs locaux - actions spécifiques en direction du public jeune	30 %
		+ 1 % à 3 %	+ 1 % à 2 %	+ 1 % à 3 %	

Pour un établissement possédant 2 ou 3 écrans

MODULATIONS					
Taux minimum	Classement Art & Essai	Labels	Programmation	Accompagnement	Taux maximum
10 %	+2%	- Jeune public - Recherche - Patrimoine	- Longs métrages sortis sur moins de 50 copies, courts métrages, documentaires et animation - Œuvres soutenues par la Région	- organisation de manifestations, rencontres avec des professionnels - partenariat effectif avec des acteurs locaux - actions spécifiques en direction du public jeune -	20 %
		+ 1 % à 3 %	+ 1 % à 2 %	+ 1 % à 3 %	

### **Assiette des dépenses éligibles**

Les dépenses subventionnables intègrent les coûts d'équipements et les coûts des travaux d'installation nécessaires au fonctionnement du matériel numérique cités ci-dessous.

#### Matériel de projection

- projecteur numérique
- anamorphoseur et autres systèmes optiques
- serveur
- onduleur
- chaîne sonore

#### Équipement relief (hors lunettes et écran)

#### Travaux connexes (hors gros oeuvre)

- extraction d'air
- climatisation de la cabine
- travaux électriques

#### Matériel pour l'établissement

- bibliothèque (serveur central de stockage appelé aussi librairie)
- câblage (Internet et réseau)
- TMS (système d'automatisation des salles)

#### Divers

- extension de garantie
- frais d'installation
- frais financiers

Le niveau de financement régional tiendra compte des autres financements territoriaux en faveur de l'équipement numérique afin de respecter la limite des 30% d'intervention fixé par l'article R 1511-43 du code général des collectivités territoriales.

## 1. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT :

NOMBRE TOTAL D'ÉCRANS :

NOMBRE D'ÉCRANS À ÉQUIPER :

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE LA NUMÉRISATION (PRÉCISER) :

NOMBRE DE SEMAINES D'EXPLOITATION ANNUELLE :

NOMBRE TOTAL DE SÉANCES :

MODALITÉ DE GESTION DE LA SALLE :

- Associative
- Entreprise privée
- délégation à un tiers privé (préciser la durée du contrat et la modalité : concession, affermage, régie intéressée)
- en régie directe (préciser s'il s'agit d'une régie directe, dotée de la seule autonomie financière, ou dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale)

SITE INTERNET :

MOYENS DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE (programme, newsletter,...) :

## 2. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

NOM :

ADRESSE COMPLETE :

Nom du gérant :

Tél. fixe :

Tél. mobile de la personne en charge du dossier :

Mél :

RAISON SOCIALE :

CODE SIRET : identifiant numérique de 14 chiffres attribué par l'INSEE

CODE APE ou NAF : attribué par l'INSEE selon l'activité principale : 4 chiffres + 1 ou 2 lettres.

Pour les associations : n° d'Immatriculation auprès de la Préfecture de : .....

Date de déclaration en Préfecture : .....

## 3. QUALIFICATION TECHNIQUE

Les éléments techniques seront à renseigner dans le dossier du CNC.

Distinguer, le cas échéant, le matériel éligible et les dépenses non éligibles.

#### 4. ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT DEMANDEUR

Les réponses apportées devront être accompagnées des documents en attestant.

NOMBRE DE FILMS / SÉANCES PROGRAMMÉS :

années	Total films / séances	dont sorties nationales films / séances	dont art & essai films / séances
2008			
2009			
2010			

CLASSEMENTS :

- classement Art & Essai
- label jeune public
- label recherche
- label patrimoine

PROGRAMMATION :

- longs métrages sortis sur moins de 50 copies
- courts métrages
- documentaires
- films d'animation
- œuvres soutenues par la Région Rhône-Alpes

ANIMATIONS :

- organisation de manifestations rencontres avec des professionnels
- partenariats avec les acteurs locaux
- actions spécifiques en direction du public jeune

## 5. EMPLOI - FORMATION

### STRUCTURATION DE L'ÉQUIPE PERMANENTE

Salarié et fonctions	Type contrat ou statut*	Temps travail annuel**

\* CDI, CDD (préciser si contrat aidé), statut (pour les contrats de droit public), etc. ;

\*\* équivalent temps plein ( ex. 0.5 = 1 temps plein sur 6 mois, ou 1 mi-temps sur 12 mois) ;

### FORMATION, EVOLUTIONS

- Organisme collecteur au titre de la formation professionnelle :
  
- Volet formation professionnelle
  - o Avez-vous mis en place un Plan de formation :
  
  - o si oui, merci de préciser : actions, échéancier, organisme pressenti, financement durée, volume:

Salarié concerné et fonctions	Intitulé de la formation prévue	Organisme pressenti	Financement	Éventuellement certification envisagée	calendrier

- Volet social : pérennisation de poste, embauche (et modalités de financement), éventuelles requalifications ou reconversion de postes (détailler)

## 6. PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'EQUIPEMENT NUMERIQUE

	En euros HT	
Région*		
CNC soutien sélectif / aide à la numérisation		Sollicitée/obtenue/réponse négative
Département(s)		Sollicitée/obtenue/réponse négative
Commune, regroupement de collectivités (préciser)		Sollicitée/obtenue/réponse négative
Autres financements (préciser : VPF, fonds mutualisé privé,...)		
Autofinancement Apport en fonds propres..... Emprunt.....		
SFEIC (Droits acquis / TSA CNC)		
Autres soutiens (préciser)		
TOTAL HT		

\* cf. modalités de soutien précisée ci-avant dans le présent formulaire.

Je soussigné .....

*en qualité de représentant légal de la structure et ayant qualité pour engager juridiquement, sollicite une subvention pour permettre l'équipement en projection numérique de la salle, classée art et essai.*

*Je certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier.*

*J'atteste sur l'honneur la régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme que je représente.*

Cachet

Date :

Nom et signature du représentant légal :